



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Obtention d'un IRM à l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux

Question orale n° 139

### Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité pour l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux d'obtenir rapidement un IRM.

### Texte de la réponse

#### IRM À L'HÔPITAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Roussel, pour exposer sa question, n° 139, relative à l'imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux.

**M. Fabien Roussel.** Permettez-moi d'abord d'avoir une pensée pour les habitants de Turquie et de Syrie frappés par un tremblement de terre meurtrier, qui a fait plusieurs milliers de victimes. Nos pensées les accompagnent ; notre solidarité en moyens humains et matériels doit être totale.

Les habitants de la région des Hauts-de-France sont confrontés à des difficultés d'accès aux soins encore plus intenses qu'ailleurs. Sont en cause des conditions de vie particulièrement dures, mais aussi un manque d'équipements flagrant. Dans ce contexte, l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux demande l'autorisation d'exploiter un appareil d'IRM, en lien avec le centre hospitalier de Valenciennes et les radiologues libéraux de Saint-Amand.

L'IRM est un moyen de dépister et de diagnostiquer un grand nombre de maladies graves, notamment de cancers. Chez nous, dans le Valenciennois, arrondissement de 350 000 habitants – soit une population supérieure à celle de plusieurs départements –, neuf équipements d'IRM sont concentrés dans trois communes : Valenciennes, Saint-Saulve et Denain. Le manque de créneaux disponibles contraint les 45 000 habitants de l'Amandinois – partie du Valenciennois – à attendre parfois deux mois pour un examen par IRM. À cause de cela, des cancers sont dépistés parfois trop tardivement. Des vies sont mises en danger.

Un rapport de l'observatoire régional de la santé et du social, publié en janvier 2022, a mis en évidence une surmortalité liée au cancer dans le Valenciennois. L'espérance de vie des hommes est six ans inférieure à celle du reste du pays ; un homme sur trois y décède avant 65 ans, souvent en raison d'un cancer ou d'une maladie cardiovasculaire. La surmortalité liée au tabac est supérieure de 37 % à celle de la France. La surmortalité liée à l'alcool est encore plus forte, atteignant + 186 % chez les femmes et + 101 % pour les hommes.

C'est la raison pour laquelle le centre hospitalier de Valenciennes, l'hôpital de Saint-Amand et des médecins du secteur privé ont conçu ensemble un projet d'IRM basé à Saint-Amand. Hélas, leur demande a été rejetée par l'agence régionale de santé (ARS), au motif que les équipements d'IRM doivent être implantés dans des hôpitaux déjà équipés – réponse incompréhensible !

En sollicitant à nouveau l'autorisation d'installer une IRM à l'hôpital de Saint-Amand, nous voulons réduire les délais de prise en charge et le nombre de déplacements en dehors de l'hôpital et de la ville, pour tous les habitants de l'Amandinois. Cet équipement assurerait une offre ambulatoire de proximité et garantirait le suivi de pathologies chroniques.

Pour toutes ces raisons, je demande que soit réexaminée favorablement la présente demande de l'hôpital et des médecins libéraux de Saint-Amand-les-Eaux.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

**Mme Geneviève Darrieussecq**, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées*. Comme vous, j'ai une pensée pour les Turcs et les Syriens dont les territoires ont été dévastés par cet important séisme.

Le ministre de la santé et de la prévention, M. François Braun, regrette de ne pouvoir être présent ce matin. Il m'a priée de vous fournir les éléments suivants en réponse à votre question.

Un scanner est aujourd'hui installé sur le site du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux, dans le cadre d'un partenariat entre l'hôpital et une société d'imagerie libérale, au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE).

Dans le territoire du Valenciennois, où est implanté le centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux, huit appareils d'IRM sont autorisés, ce qui en fait une des zones les mieux équipées de la région Hauts-de-France. Néanmoins, comme vous l'avez souligné, la majorité de ces équipements sont concentrés dans la commune de Valenciennes ou à proximité, ce qui justifie de soutenir des projets qui, comme celui de Saint-Amand-les-Eaux, visent à améliorer le maillage du territoire en matière d'imagerie en coupe.

La récente réforme du régime des autorisations d'installer du matériel lourd d'imagerie médicale permettra à des sites comme celui du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux d'augmenter leurs équipements sans nouvelle autorisation, jusqu'à trois appareils, scanners et IRM confondus.

Dans ce cadre, dès l'obtention de la mise à jour de l'autorisation prévue en 2024, le GIE d'imagerie en coupes amandinoise pourra acquérir un appareil d'IRM et l'exploiter, dès lors qu'il aura rassemblé les ressources humaines et financières nécessaires. Ainsi, ce que vous demandez sera possible.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fabien Roussel](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 139

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 janvier 2023](#)

**Réponse publiée le :** 8 février 2023, page 925

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 janvier 2023](#)